



Information aux habitants de Curtilles

Démission de Monsieur Félix Luder, syndic

Ne disposant plus des ressources personnelles et professionnelles nécessaires pour assumer la charge conséquente de Syndic de notre village, Monsieur Félix Luder a annoncé à ses collègues Municipaux et au Président du Conseil Général sa démission de la Municipalité avec effet immédiat.

C'est avec beaucoup de regrets et avec une très grande reconnaissance de l'investissement et des compétences que M. Félix Luder a apporté à la Commune depuis son élection en tant que Municipal en 2016 et en tant que Syndic en 2021 que la Municipalité prend acte de sa décision mûrement réfléchie.

Dans l'immédiat, M. Diego Falk, vice-syndic, assurera l'intérim et le bureau du Conseil général aura la tâche d'organiser des élections complémentaires pour retrouver une Municipalité au complet.

Les habitants de Curtilles seront informés de ces suites en temps voulu.

La Municipalité

17.02.2022